REPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE RUMILLY

Département
de la Haute-Savoie
Arrondissement d'Annecy

Rumilly, le 30 novembre 2017

Décision du Maire

Prise en vertu d'une délégation donnée par le Conseil Municipal (Article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales)

Nature de l'acte : 1.1 Marchés Publics
Objet : Marché n°2016-24 «Extension et modification du groupe scolaire Joseph Béard - Tranche 2 » - Marché comportant 13 lots – Conclusion d'un acte modificatif n°1 pour le lot n°8/42 (menuiseries intérieures)
Décision n° : 2017-162
Nos réf. : PB/MCW/MB

Le Maire de la Commune de RUMILLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L2122-22,

VU le décret N°2016-360 du 25 mars 2016, notamment en application des articles 1 et 27,

VU la délibération en date du 28 avril 2016 par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé, par délégation, de prendre certaines des décisions prévues à l'article L2122-22 sus-visé,

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence publié le 7 février 2017 sur le site de la Mairie de Rumilly, la plate-forme marches-publics.info, au BOAMP,

CONSIDERANT que la concurrence a joué correctement,

CONSIDERANT l'attribution du marché le 28 avril 2017 à l'entreprise SUSCILLON, domiciliée ZI du Bel Air, Sainte Blandine à 38110 La Tour du Pin, pour un montant de 106 115.65 € H.T.

DECIDE

Article 1

L'acte modificatif n°1 a pour objet de prendre en compte une plus-value pour la réalisation de prestations et travaux supplémentaires suivants :

- Fourniture et mise en œuvre de bloc portes isophoniques à peindre. Localisation : salle MO23 & salle EXT M09 selon devis n°106480 d'un montant de **1 028.86 € H.T.**

- Fourniture et mise en œuvre d'un caisson d'habillage en trois plis sapin en partie haute d'un meuble kitchenette, localisation : existant 3 selon devis n°106967 d'un montant de : **514.14 € H.T.**

- Fourniture et mise en œuvre d'un caisson d'habillage en trois plis sapin en partie haute d'un plan vasque et d'un cache siphon en partie basse ainsi que deux miroirs vitrage clairs de 182x160 cm. Localisation : existant 1 selon devis n° 106968 d'un montant de : **1 278.45 € H.T.**

Soit un montant total de prestations de 2 821.45 € H.T.

Le montant du marché est ramené à 108 937.10 € H.T.

Article 2 :

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune et un extrait en sera affiché à la porte de la mairie.

Ampliation en sera adressée à Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie.

Le Maire,

Pierre BECHET